



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 19 août 2024

Monsieur le Directeur général adjoint Famille, Education, Sports et Animation,

Lors de nos visites sur les centres de loisirs, nous avons été alertés par de nombreux directeurs de la problématique de l'entretien des sites.

Plusieurs d'entre eux nous ont expliqué qu'aucun agent d'entretien n'a été affecté sur leur structure depuis le début de l'été et que le ménage est assuré par une société privée de nettoyage avec un temps d'intervention de 3h par jour seulement.

Aussi, ils sont contraints, ainsi que les animateurs, de suppléer à cette carence afin d'assurer un minimum d'hygiène nécessaire à un accueil convenable des enfants.

Certains directeurs ont, quant à eux, sollicité avec l'accord de leur coordinateur, les adjoints techniques de la Restauration scolaire qui souhaitaient effectuer des heures complémentaires.

Cela permet à ces agents de compléter leur contrat et de répondre aux mesures d'hygiène nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Cette possibilité est une solution satisfaisante à cette problématique qu'il conviendrait de généraliser à tous les centres de loisirs.

Pour notre syndicat, il y a urgence à affecter suffisamment d'agents d'entretien sur les CLSH.

D'autant que la situation actuelle risque d'alourdir la charge de travail des agents des écoles à la rentrée scolaire.

Aussi, nous vous demandons de faire le nécessaire afin de résoudre cette problématique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général adjoint Famille, Education, Sports et Animation, l'expression de nos salutations respectueuses.

**PO/ Le Syndicat CGT NMCA
La Secrétaire Générale**



Sandy VOREDINI